

Covid-19 et annulation de voyages



Votre voyage ou votre vol a été annulé en raison des conséquences de l'épidémie du coronavirus (covid-19).

Report, annulation, remboursement, avoir, assurance... quels sont vos droits face à l'épidémie du covid-19 ? **Pouvez-vous demander l'annulation ou le report de votre voyage ou de votre vol ?**

Les experts de l'INC ont regroupé dans un dossier la dernière fiche pratique "Covid-19 et annulation de voyages en 9 questions-réponses", qui répond à toutes ces questions ainsi que 2 nouveaux modèles de lettres pour vous aider à obtenir le remboursement si vous vous trouvez dans cette situation.



Fiche pratique **"Covid-19 et annulation de voyages en 9 questions-réponses"**.

Voyages à forfait et coronavirus (covid-19) : Vous souhaitez obtenir le remboursement de votre avoir au terme de sa validité de 18 mois

Lettres types

Vols secs et coronavirus (covid-19) : Vous souhaitez obtenir le remboursement de votre avoir au terme de sa validité

Lettres types

Comment obtenir un remboursement immédiat ?

Deux modèles de lettres pour vous aider à obtenir le remboursement si vous vous trouvez dans cette situation.

[Accéder au dossier](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut national de la consommation
18, rue Tiphaine
75015 Paris



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)